LEGENDE

AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
PPRimt	Servitude résultant du Plan de Prévention des Risques naturels "inondation et mouvements de terrain", approbation par arrêté préfectoral du 20 juillet 2005 modifiant l'arrêté préfectoral du 21 février 1990. Le dossier PPR annexé au POS comporte un rapport de présentation, un document graphique et un règlement.
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
T4	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de balisage.
T5	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement.
T7	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

COMMUNE DE SAINTE-RUFFINE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

Plan des servitudes
1/2000°
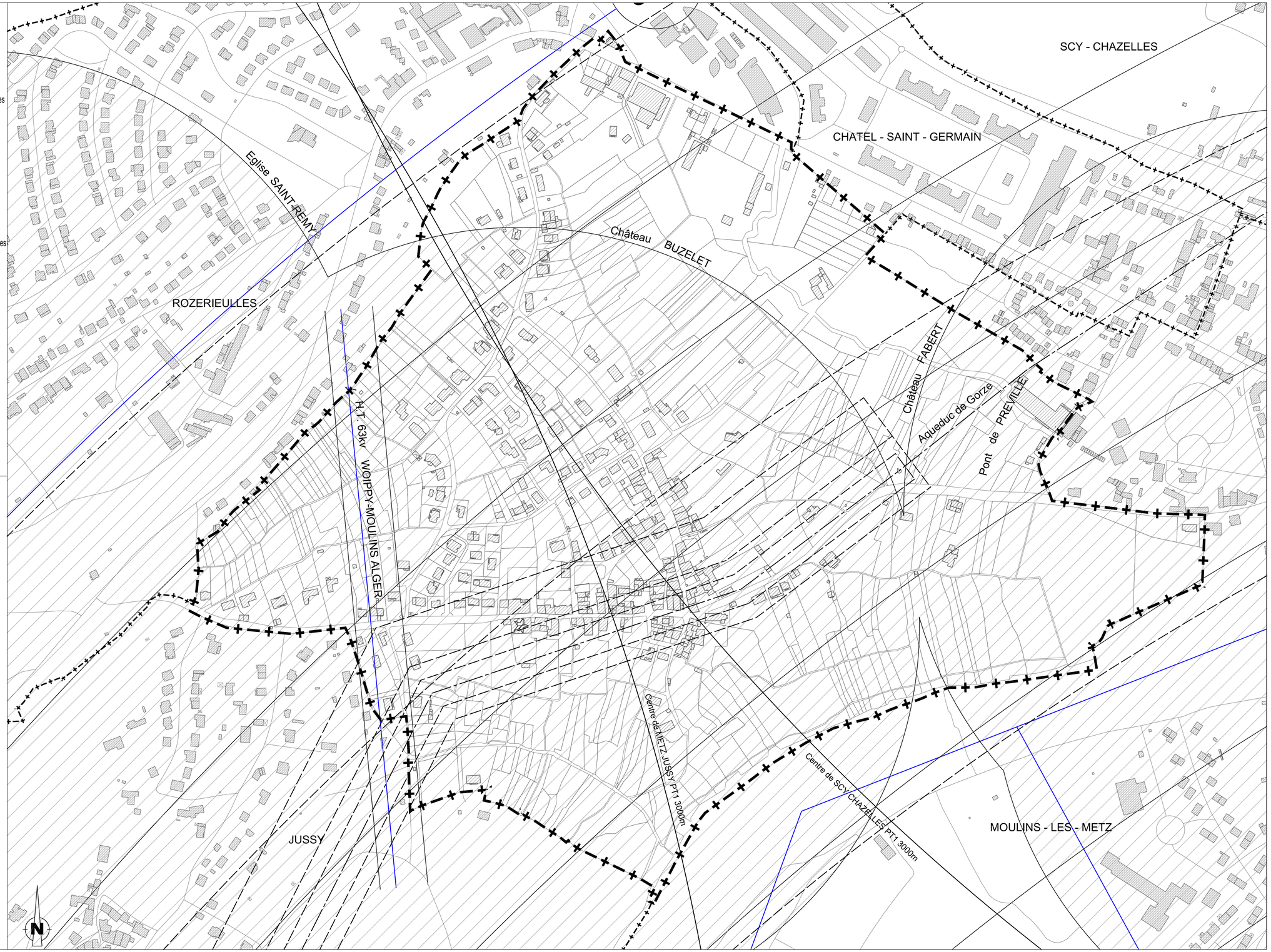
Edition du document :	Date de référence :			Procédure en cours :
20 / 12 / 2017	Approbation du PLU	DCM	27 / 12 / 2017	-